

L'église de Landeleau et l'étonnante histoire de la tombe au gisant d'Auffray du Chastel

Jean GUICHOUX

Le gisant de 1638, réalisé par Roland Le Doré¹, a été sculpté dans la kersantite, dite pierre de Kersanton.

Auffray du Chastel, seigneur de Châteaugal à Landeleau, est représenté allongé, les mains jointes, en armure. La garde de son épée est recouverte d'un écu avec les armes de la maison des du Chastel. Ses pieds reposent sur un lion portant une banderole où figure la devise en breton des seigneurs de Châteaugal, « MAR:CAR:DOE » (s'il plaît à dieu ou si dieu le veut).

Cette sculpture, vieille de 378 ans, se trouvait dans l'église de Landeleau jusqu'à la Révolution.

Cédée par la commune au musée archéologique de Quimper en 1874, elle rejoindra ensuite le nouveau musée installé dans l'ancien palais des évêques de Cornouaille. Exposée au public jusqu'aux années 1980, elle était conservée depuis dans ses réserves.

En 2003, les démarches entamées auprès du musée par des membres de la commission patrimoine de Landeleau permettront le retour du gisant dans la commune.

Après sa restauration par l'atelier Floch de La Chapelle-Caro dans le Morbihan, il a été placé sur un support en pierres de taille dans l'église communale.



Le gisant dans l'église de Landeleau. Photo 2015

Quatre pierres sculptées provenant de l'ancien tombeau y sont insérées. Elles se trouvaient dans le mur sud de cette église depuis sa reconstruction en 1896.

Des documents conservés aux diverses archives de Quimper, Brest, Rennes et Nantes ont permis de retracer l'histoire de cette sculpture funéraire.

¹ Cette sculpture tumulaire, longue de 1m73, est l'œuvre de Roland Doré, sculpteur à Landerneau. Elle ressemble aux huit autres, du même artiste, recensées en Basse-Bretagne par Emmanuelle Le Seach, dont celle de Yves Le Bervet, seigneur du Parc, mort en 1640, et exposée au musée Départemental Breton de Quimper.

Ancienne église de Landeleau

La période de sa construction n'est pas connue avec certitude.

En 1844, dans son *Guide du voyageur dans le Finistère*, le chevalier de Fréminville note que sur le portail méridional se lit en caractères gothiques, sur un cartouche déroulé que tient une figure d'ange, « l'an mil CCCCCXL (1540) *just fait ceste* ».

Aucun document trouvé à ce jour ne confirme cette date.

Peut-être s'agit-il d'une importante restauration, car le pignon a été *construit et rectifié de neuf et par le moyen semblablement la grande vitre changée et faite de neuf* en 1498.

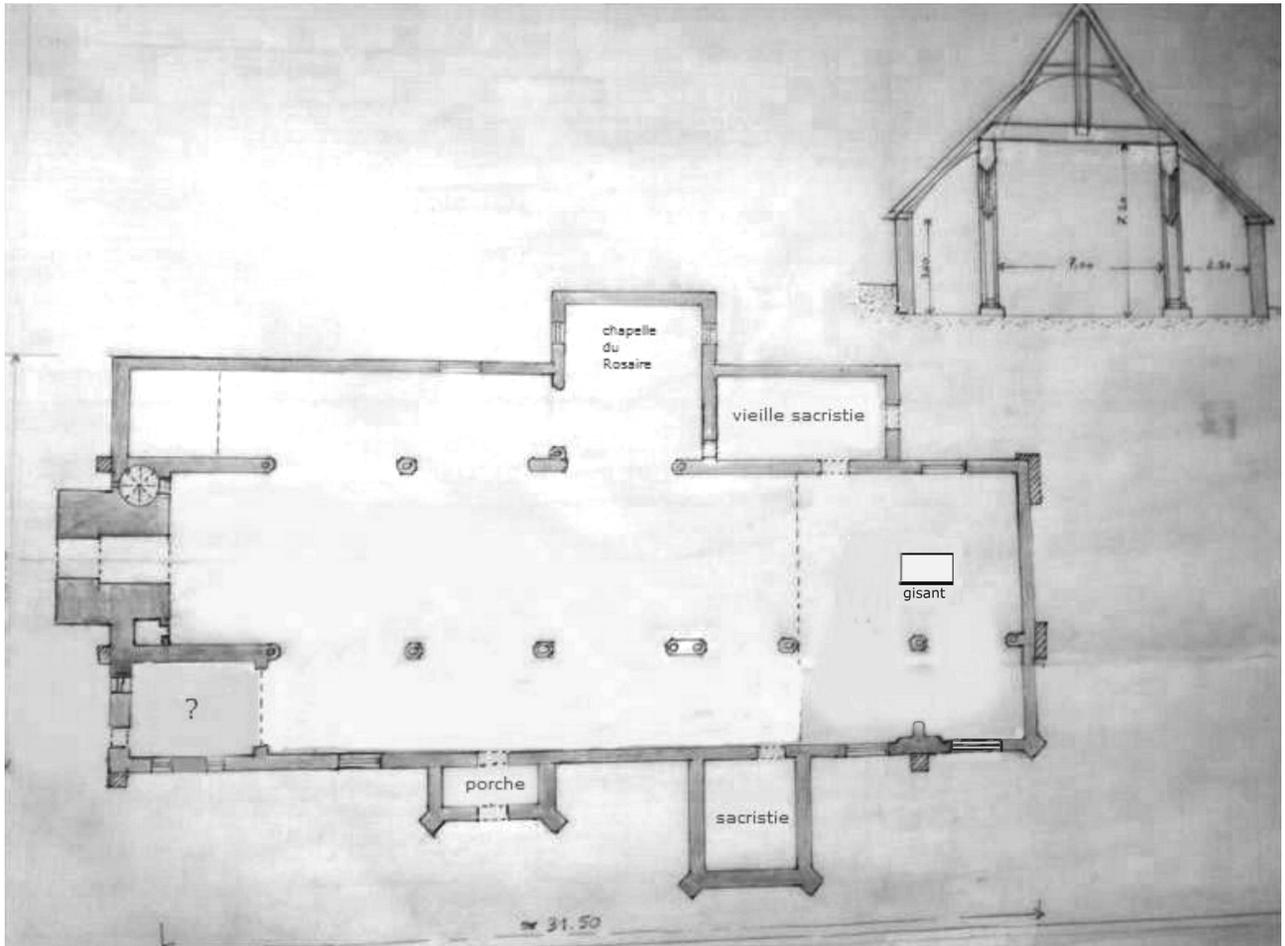
A la médiathèque de Quimper sont conservés les carnets de travail du Chanoine Jean-Marie Abgrall (voir annexes). Sur l'un d'entre eux figure le plan manuscrit de l'ancienne église dressé en 1885. On y remarque la vieille sacristie où a reposé le cercueil du seigneur de Châteaugal après son exhumation en 1638 et le pignon est, sans fenêtre. Ce plan et d'autres documents prouvent uniquement l'ancienneté de certaines parties de l'édifice.

Les archives mentionnent de nombreuses modifications effectuées aux 18 et 19^e siècles.

En 1713, Germain Le Breton est adjudicataire de la démolition de la tour de bois pour 6 livres.

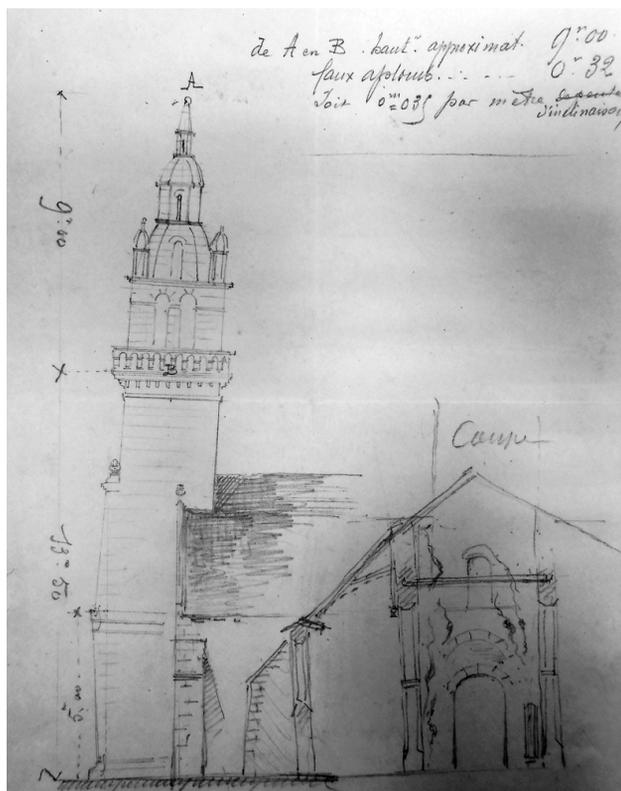
En novembre 1716, l'évêque a donné l'ordre de *déplacer le saint-sacrement dans la petite chapelle de Saint-Modé, située dans le cimetière, vu le péril évident et la ruine totale de l'église*.





CI-DESSUS
Plan de l'église de Landeleau d'après le croquis de Jean-Marie ABRALL

CI-DESSOUS
Élévation de la vieille église en 1885 par LE BIGOT



Entre 1716 et 1718, le grand pignon du maître-autel est démoli, ainsi qu'une partie de la charpente. La petite vitre donnant sur l'autel de Sainte-Marguerite est déplacée à côté de la costière joignant le grand pignon du midi à ce que le grand pignon de l'église soit plus fort et que la dite église reçoive plus de jour.

La grande fenêtre donnant du midi sur le grand autel est refaite. De nouveaux vitraux y seront posés. Les travaux sont plusieurs fois suspendus car la fabrique n'a pas l'argent nécessaire pour payer les ouvriers. Les fabriciens craignent que le vent enlève le toit et que le retable du maître-autel, estimé à plus de 2 000 livres, soit abîmé par la pluie et le soleil.

Pour achever les travaux, 300 livres sont empruntées sur les fonds de la chapelle de Lansignac.

En 1730, on construit le clocher, pour mettre les cloches, égard au grand danger et autres incommodités de messieurs les recteurs et prêtres de la dite paroisse d'être obligés à tout moment de souffrir dans leur sacristie et les sonneurs de cloches et plusieurs autres personnes pour monter et descendre à sonner les dites cloches dans l'endroit où elles sont, outre que souvent les bruits qu'elles font les empêchent de plusieurs particularités. Ces travaux sont effectués par Louis Salaun, architecte et entrepreneur, demeurant à Pleyben. Durant sa construction, des modifications sont apportées suivant les vœux de la fabrique. Le clocher était prévu à 45 pieds dont tout le monde connaît à vue d'œil qu'il faut encore le lever de 5 pieds de plus avant de poser la plate-forme ou bien le clocher n'aurait aucune grâce et paraîtrait très difforme.

En 1805, on refait complètement la toiture sud de l'église avec le remplacement de la charpente en mauvais état pour 1 095 francs. Le bois sera fourni par la fabrique et le charroi des ardoises assuré par les paroissiens.

Des travaux d'entretien seront effectués régulièrement jusqu'à sa déconstruction en 1896.

Le gisant de Landeleau

Nouvelle église de Landeleau

Elle a été bâtie sur l'emplacement de la précédente.

En 1885, Jules Boyer et Gustave Bigot, architectes, sont appelés par la fabrique de Landeleau pour dresser le procès-verbal de l'état de l'église et de son clocher.

Ils constatent que la charpente de la nef est complètement disloquée. Les arcades sont déjetées vers le sud, les murs ne sont plus à l'aplomb. Le creusement des tombes contre ces murs à l'extérieur et à l'intérieur en est la principale raison. Des enterrements ont eu lieu dans la vieille église jusqu'en 1745 et peut-être plus tard. Après cette date, les registres des décès de la paroisse ne mentionnent plus le lieu d'inhumation.

Ils notent aussi une grande inclinaison du clocher vers l'est. La principale raison évoquée est sa construction en pierres de taille à l'extérieur et en moellons à l'intérieur. Le balancement des cloches et les infiltrations d'eau ont aussi contribué à son inclinaison. Il risque de s'écrouler à tout moment et il est urgent de le démonter. En attendant les travaux, on interdira l'entrée ouest et une clôture provisoire devra être placée à l'intérieur à environ 13 mètres du pied du clocher.

Devant l'urgence des travaux et le manque de moyens financiers, seul le clocher est reconstruit en 1887 par Jean-Louis Le Naour, entrepreneur à Quimper. Démonté pierre par pierre, il est remonté de manière semblable suivant le projet du chanoine Abgrall.



Le clocher actuel

Les matériaux récupérables de l'ancienne église ont servi à sa construction, les autres ont été vendus aux enchères.

Elle sera consacrée le 16 novembre 1897 par l'évêque de Quimper.

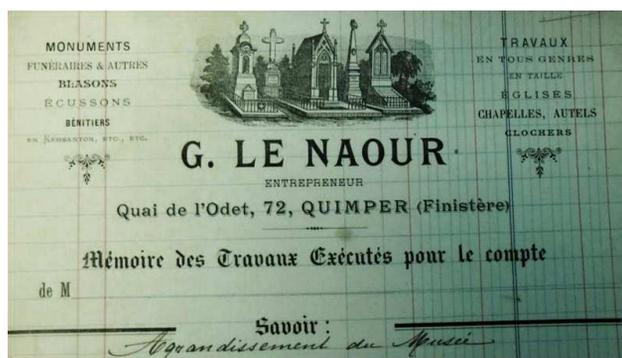
Les seigneurs de Châteaugal

D'après les archives, dont certaines remontent au début du 15^e siècle, les principales seigneuries de Landeleau ont toujours été celles de Châteaugal et du Grannec dont les domaines s'étendaient sur les paroisses voisines.

De nombreuses procédures opposant leurs propriétaires pour des droits honorifiques dans les églises de Landeleau et Collorec se retrouvent principalement dans les fonds des tribunaux de l'Ancien Régime.

N'étant pas les fondateurs de celle de Landeleau, mais hauts justiciers, premiers prééminenciers ou bienfaiteurs, ils vont se disputer principalement l'emplacement de leurs armoiries sur les vitraux et leurs droits de bancs et de sépultures.

Soucieux de marquer leur pouvoir, certains n'hésiteront pas à user de violences pour conserver ou renforcer leur prédominance.

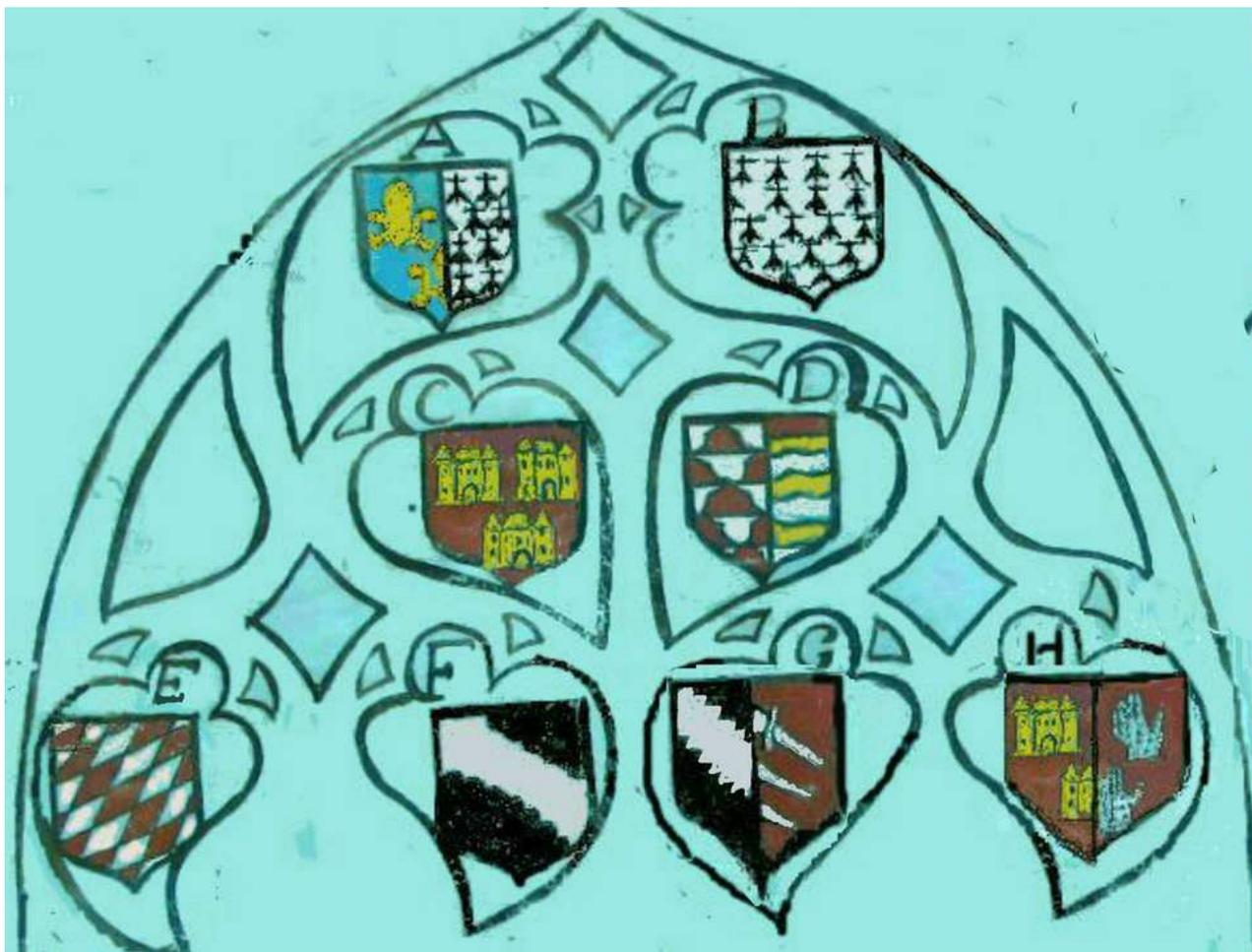


L'église actuelle date de 1896 selon les plans dressés par Le Guerranic, architecte à Saint-Brieuc, en remplacement de ceux du chanoine Abgrall, contraint de renoncer à son travail pour des raisons personnelles.

De nombreuses années seront nécessaires pour départager les partisans de sa rénovation et ceux d'une construction nouvelle.

Le 30 novembre 1895, Alain Herry, entrepreneur à Lampaul-Guimiliau, obtient le marché pour 21 762 francs.

La vente d'arbres de haute futaie, se trouvant dans le cimetière et dans les enclos des chapelles de Saint-Roch et Saint-Laurent, a été nécessaire pour compléter le budget.



Reconstitution de la partie supérieure de la maîtresse vitre de l'église de Landeleau en 1654, d'après sa description (AD29) et un dessin des vitraux de l'église de Collorec (AD35)

A France et Bretagne. B Bretagne. C Du Chastel de Châteaugal. D Kermellec-Languenoéz. E Boutteville. F Lohennec. G Lohennec-Coëtanezre. H Châteaugal - Mesle.

En 1498, Henry du Chastel, seigneur de Mesle et de Châteaugal, et Guillaume de La Marche², seigneur du Grannec, après avoir brisé *par force, insolence et voie de fait* les signes de noblesse de leur adversaire, profitent de la reconstruction du pignon de l'église et de la maîtresse-vitre pour s'accorder sur l'emplacement de leurs armoiries, le seigneur du Grannec acceptant d'avoir ses armes et ses armoiries au-dessous de celles du seigneur de Châteaugal.

Pour éteindre le plect au sujet des questions et différents droits et prééminences et prérogatives que les dites parties et chacune avaient dit et disaient l'une vers l'autre avoir et leur appartenir en l'église paroissiale de Landeleau et le mettre, faire mettre, apposer, maintenir et garder en la grande vitre du chanceau d'icelle église, leurs armes et armoiries, et quel chanceau (balustrade en pierre ou en bois entourant le chœur) et pignon du haut d'icelle église ont été construit et rectifié de neuf et par le moyen semblablement la grande vitre changée et faite de neuf à la quelle vitre sur ce que les dits sieurs de Mesle et La Marche et sa compagne y avaient voulu apposer et asseoir leurs armes chacune sa part et ce que de fait les avaient mises et assises. S'étaient entre eux nombreux débats de savoir en quels lieux et endroits leurs dites armes d'une et autre part devaient être apposées et mises et lequel des dits nommés les devait avoir plus haut et au plus éminent lieu et auquel

côté d'icelle vitre à occasion du quel débat les dites parties, l'une devers de l'autre et par force et insolence, par voie de fait avaient fait bris, rompu et abattu les dites armes et armoiries, l'une après l'autre.

L'accord prévoit que *le sieur de Mesle jouira pour lui et ses successeurs mettre ses armes en la dite grande vitre de l'église paroissiale de Landeleau, aux deux plus hauts et prochains soufflets et fenêtre auquel haut lieu seront apposées et assises les armes de la Reine Duchesse notre souveraine dame aux quels d'iceux soufflets proches du dit souverain soufflet le dit sieur de Mesle pourra mettre et asseoir ses dites armes comme il est et sans que le dit sieur du Grannec lui puisse donner aucun trouble et empêchement... le sieur du Grannec mettra et pourra mettre, apposer et asseoir semblablement ses armes, il, ses hoirs et causeyants au temps à venir comme bon lui semblera, à deux autres soufflets proches sous les soufflets où seront apposées les armes du seigneur de Mesle... et ledit sieur du Grannec aux deux fenêtres d'icelle vitre du côté de l'épître pourra aussi mettre, apposer, asseoir ses armes ou autres armes qu'il y pourra ajouter à d'autres personnes, ainsi que le dit sieur de Mesle, sans que l'un ne puisse donner empêchement à l'autre, de faire ce que est ci-dessus parlé en aucune manière...*

Ces droits d'armoiries sont régulièrement confirmés par les différents propriétaires de Châteaugal. Dans son aveu de 1544, Jehan du Chastel évoque en même temps ses droits de tombe dans l'église.

En 1619, Auffray du Chastel, seigneur de Châteaugal, petit-fils du précédent, déclarera les mêmes droits *en l'église paroissiale de Landeleau avec sur la maîtresse-vitre au plus haut et plus éminent lieu ses armes et signes de noblesse en deux écussons sous le roi. Plus a ses armes en intersigne de noblesse au-dessus d'un autel qui est du côté de l'épître du grand autel avec deux tombes élevées, l'une au milieu du chœur, l'autre du côté de l'épître du grand autel avec deux escabeaux aux deux plus hauts côtés d'icelle église et grand autel et*

² Guillaume de La Marche est décédé vers 1500. Sa veuve, Marie Lohennec, épousera ensuite Richard de Coëtanezre, seigneur de Pratmaria.

Le gisant de Landeleau

aussi lui appartient les tombes basses qui sont en dessous des dits bancs et escabeaux...

Le manoir de Châteaugal

La date de la construction du manoir de Châteaugal (appelé quelquefois château) n'est pas connue. En 1420, le serment fait au duc de Bretagne par son propriétaire *Jehan de Kermellec, paroissien de Landeleau, de garder fidèlement le château de l'Isle* atteste son existence (trésor des chartes, AD 44). La même année, le duc qualifie ce dernier de *bien aimé et fidèle chancelier et chambellan*. Récompensé de sa fidélité par de nombreux avantages, il obtient en 1427 le droit de faire élever des patibulaires à 3 piliers sur sa seigneurie de Landeleau.

Sa fille Isabeau épouse vers 1420, Henri du Chastel, seigneur de Mesle (Maël-Carhaix). Leurs héritiers conserveront le manoir et ses terres pendant presque 200 ans.

En 1680, le manoir et ses annexes consistent en *écuries au midi et au nord, portail, dôme (ou douve ?) et pavillons faisant la clôture de la principale cour, la dite cour comprise, avant cour et ses clôtures, issues devant et derrière la dite maison antichambre et autres élègements*.

En 1691, il est tenu en ferme par Allain de Penpoullou de Paule, puis pendant plus de 50 ans par la famille Nobile.

Lors de sa vente comme bien national en 1796, les bâtiments se composent de *la maison principale ayant 29 pieds de longueur, largeur 22, hauteur 22, couverte d'ardoises avec 2 pignons, chambre et grenier, 1 pavillon d'attache qui a 16 pieds de longueur, 11 de large, 17 de haut, avec aussi chambre et grenier et sous couverture d'ardoises, le tout en très mauvais état, 1 longère de maison à four, crèches, granges se tenant et ayant de longueur en œuvre y compris les murs de séparation 161 pieds de longueur, 19 de largeur et 15 de hauteur, sous couverture d'ardoises*.

En 1847, des vestiges de l'ancien château et de sa chapelle sont encore visibles. Le colombier est également signalé.

Le bâtiment principal date de la fin du 17^e ou du début du 18^e siècle et peut avoir été construit par la famille Nobile (pierre sculptée portant ce patronyme).

En partie restaurée, la propriété est un domaine privé.

Construction de la tombe au gisant

Vincent du Chastel, en son vivant seigneur de Châteaugal, Rosquijéau, décède sans héritier en février 1614. Auffray du Chastel, son jeune frère, devient le propriétaire de Châteaugal.

De son union avec Renée de La Marche, fille unique de René et de Françoise du Plessis, il aura deux enfants : Claude, né en 1621, et Thérèse, décédée à 6 ans et enterrée dans l'église de Landeleau.

Auffray du Chastel va mourir à Châteaugal en octobre 1637 et être enterré dans la tombe familiale située au milieu du chœur de l'église.

Au début de l'année 1638, sa veuve exhume son cadavre et entreprend la construction d'un caveau à l'emplacement de la tombe. Sur ce caveau, elle fait poser un gisant reposant sur un socle en pierres. Quatre de ces pierres en Kersantite sont sculptées aux armes des différents propriétaires de Châteaugal.



Manoir de Châteaugal vers 1978 - Façades avant et arrière du bâtiment principal

Trois ans et demi plus tard, le 5 décembre 1641, Moricette de Ploec, propriétaire de la seigneurie du Grannec, épouse de Louis Gourcuff, demeurant au manoir de Tréménéac (paroisse de Plovan), porte plainte devant le présidial de Quimper contre Claude du Chastel, seigneur de Châteaugal, fils mineur de Renée de La Marche. En tant que propriétaire de la seigneurie du Grannec, et en vertu de ses droits honorifiques dans l'église de Landeleau, dont une tombe et des armoiries sur les vitres, la dame de Tréménéac veut faire démolir la tombe d'Auffray du Chastel, construite sans son accord.

Claude du Chastel conteste les droits de tombe de Moricette de Ploec.

Une enquête civile est ordonnée.

Deux ans après le dépôt de la plainte, le 9 février 1643, le sénéchal de Cornouaille se rend à Châteauneuf-du-Faou afin d'interroger des témoins de cette affaire.

Ce sont au total 25 personnes qui sont entendues chez François Lozechmeur, hôtelier à Châteauneuf-du-Faou :

1/ Ecuyer Alain de Keraldanet, sieur de Gouderne, 48 ans, demeurant ce jour au village de Lansignac et depuis 18 à 20 ans dans la paroisse de Landeleau.

2/ Maître Jean Laurens, procureur au siège royal de Landeleau, 40 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

3/ Jean Forloroux, couvreur d'ardoises, 75 ans, demeurant au village du Stang à Landeleau.

4/ Louis Conan, maçon, 26 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

5/ Jacques Saliou, prêtre et recteur, 43 ans, demeurant au presbytère, *pourvu du bénéfice de la cure de Landeleau depuis 12 à 13 ans, depuis lequel temps il a toujours tenu sa résidence en la dite paroisse.*

6/ Jean Roignant, sonneur de cloches, 54 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

7/ Marie Le Poulain, veuve de Guillaume Scouarnec, 60 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

8/ Baptiste Bariou, voiturier, 35 ans, demeurant au village du Cleuziou à Landeleau.

9/ Yvon Le Poulain, voiturier, 33 ans, demeurant au village de Pennanech à Landeleau.

10/ Gilles Garnier, sergent de la juridiction de Châteaugal, 43 ans, demeurant au village du Cleuziou à Landeleau.

11/ Ambroise Kerganivet, laboureur de terres, 25 ans, demeurant à la métairie du Grannec à Landeleau.

12/ Claude Le Guillou, laboureur de terres, 35 ans, demeurant au village de Coatillou à Collorec.

13/ Yves Cran, prêtre et curé de Landeleau, 50 ans, demeurant ce jour au village de Kerret, et depuis 25 ans dans la dite paroisse.

14/ Jean Kerangueven, laboureur de terres, 37 ans, demeurant au village de Resbital à Plonévez-du-Faou.

15/ Catherine Kerganivet, 30 ans, épouse de François Pezron, demeurant au manoir de La Garaine à Plonévez-du-Faou.

16/ Louis Le Goff, laboureur de terres, 40 ans, demeurant au village de Tréflech à Collorec.

17/ Guimarch Le Fresq, charpentier, demeurant au bourg de Collorec.

18/ Nouel Hervé, laboureur de terres, 36 ans, demeurant au bourg de Collorec.

19/ Marie Bosser, 50 à 60 ans, épouse de Guillaume Le Breton, demeurant au village de Keroué à Landeleau.

20/ Louis Jézéquel, couturier, 80 ans, demeurant au bourg de Collorec.

21/ Pierre Lancou, laboureur de terres, 38 ans, demeurant au village de Kerbulzic à Collorec.

22/ Maître Jean Floch, notaire, 55 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

23/ Jeanne Ruello, épouse de Jean Floch, 45 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

24/ Renée du Vieux Castel, épouse de maître Jean Laurens, 35 ans, demeurant au bourg de Landeleau.

25/ Barnabas Caro, maçon et piqueur de pierres, 45 ans, demeurant au village de Lesnevez à Cléden-Poher.

Tous les témoins déclarent que *la tombe élevée et le gendarme (gisant) ont été exécutés aux frais de Renée de La Marche, veuve d'Auffray du Chastel. Ils estiment sa construction en 1638 et déclarent que le seigneur de Mesle et de Châteaugal, mort depuis environ cinq ans, reposait dans le chœur de l'église, sous une simple dalle en ardoise semblable à toutes celles qui se trouvent dans la dite église.*

Sur cette *tombe plate en pierres ardoisines, se trouvait un banc de bois peint en forme de cercueil ou de fausse chasse avec une croix blanche par le milieu, armoirée des armes des seigneurs de Mesle et Châteaugal.*

Pour construire *la tombe voûtée (caveau)*, quatre cadavres sont exhumés. Trois sont aussitôt enterrés dans la chapelle Sain-

te-Catherine de l'église. Celui d'Auffray du Chastel est déposé dans la vieille sacristie en attendant l'achèvement de la sépulture.

Le caveau terminé, le corps du défunt y est placé et la sépulture refermée. Ensuite *la tombe élevée est entablée d'un gens d'arme armoiré.*

Le témoignage de Jacques Saliou, prêtre et recteur de Landeleau, résume en grande partie l'ensemble des autres dépositions.

Messire Jacques Saliou, prêtre et recteur, témoin juré par les saints ordres, après lui avoir fait mettre la main sur l'estomac...dépose avoir vu construire de nouveau la tombe enlevée étant à présent au chœur de la dite église ce qui fut fait sur l'ordre de la dame douairière de Mesle, (Renée de La Marche, veuve d'Auffray du Chastel) environ les quatre à cinq ans. Auparavant il y avait un grand coffre de bois en forme de cercueil ou forme de fausse chasse peint de noir avec une croix blanche par le milieu armoiré des armes des seigneurs de Mesle et au-dessous des tombes plates ardoisines non armoirées et conforme à toutes les autres qui sont dans la dite église en l'une des quelles le déposant dit avoir fait deux enterrements des défunts de la maison de Châteaugal, savoir le premier un fils au seigneur de Coetenez (neveu d'Auffray du Chastel) qui mourut audit Châteaugal et l'autre du défunt seigneur de Mesle. Dans les autres tombes aux environs dit aussi le déposant avoir enterré plusieurs particuliers de la dite paroisse indifférent. Aux ouvertures des quelles tombes il a vu qu'il n'y avait aucune voûte fors depuis la construction de la dite voûte de pierres nouvellement élevée, pour la construction de laquelle il a été enlevé cinq à six cadavres lesquels les vit tirer en la dite église mais ne s'y arrêta pas à cause de l'infection qu'ils y causaient, parmi lesquels cadavres était celui dudit défunt seigneur de Mesle qui fut déposé en la sacristie de la dite église pendant la perfection de la dite voûte, laquelle accomplit le déposant assista à le remettre. Ensuite fut la dite tombe élevée construite au-dessus et la dite voûte entablée d'un gens d'arme armoiré comme elle se voit en la dite église.

Il déclare aussi que la veuve d'Auffray du Chastel a fait *poser sans autorisation les armes du défunt sur la nouvelle croix construite aux frais de la paroisse dans le cimetière³.*

Maître Jean Laurens, procureur au siège royal de Landeleau, ajoute *avoir vu enterrer un enfant de la sœur d'Auffray du Chastel, venu à Châteaugal pour changer d'air et décédé environ les 15 ans (1628) et enterré en une tombe sous l'arcade séparant le chœur de la chapelle de Sainte-Catherine.*

Barnabas Caro, le maçon, a déclaré *avoir passé 3 jours à vestir et escarer les pierres plates de la voûte.*

Jean Roignant, le sonneur de cloches, dépose qu'il a assisté à l'exhumation de quatre corps dont celui d'Auffray du Chastel. Les trois autres étant ceux de maître Michel Le Floch, Yvon Le Jeune et Marie Le Roux qui ont été aussitôt enterrés dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église paroissiale. Les anciennes fosses contenant les cadavres ont été curées et nettoyées.

Yves Crann, prêtre et curé de Landeleau depuis 25 ans, confirme la déposition du sonneur de cloches et ajoute *qu'il vit enterrer une sœur de Claude du Chastel à présent seigneur de Châteaugal (il s'agit de Thérèse du Chastel décédée à l'âge de 6 ans).*

Les témoins ignorent si Moricette de Ploelec a droit de tombe,

³ En 1639, la fabrique de Landeleau a payé à Roland Le Doré 99 francs argent et 2 sacs de seigle pour la façon de la croix du cimetière suivant le marché.

Le gisant de Landeleau

escabeau, lisière⁴ ou autres prééminences en l'église de Landeleau, mais certains indiquent qu'une tombe est supposée appartenir aux seigneurs du Grannec.

Yves Cran, le recteur, déclare avoir *ouï dire par les anciens de la paroisse et le bruit commun, que la tombe qui se trouve sous l'arcade séparant le chœur de l'église de la chapelle de Sainte-Catherine vis-à-vis de Saint-Sébastien, élevée de terre de un pieds et demi, est la sépulture du Grannec, et vu y enterrer une sœur au seigneur présent de Châteaugal. Également ouï dire par tous les habitants de la paroisse que le banc apposé sur icelle tombe par le seigneur de Châteaugal être toléré sous les bons plaisirs des seigneurs du Grannec.*

Marie Bosser ajoute avoir entendu d'un nommé Hervé Le Com, homme fort ancien, *décédé il y a quelques années, que la sépulture du Grannec était une tombe plate hors de terre d'un demi pieds vis à vis l'image de Saint-Sébastien et qu'en icelle avait été enterré avant les guerres civiles avec le consentement des seigneurs du Grannec, une dame de la maison de Châteaugal, croit être de Keroulas, (probablement Marie de Kéroulas, première femme de François du Chastel, décédée avant 1583), sous la promesse que dans les trois ans on pourvoit à la défunte une sépulture ailleurs.*

Marie Le Poulain a déclaré *qu'un gentilhomme, fils du Grannec, fut tué au temps des guerres de la ligue au bourg de Landeleau et qu'elle se souvient d'avoir vu un jour et une nuit en ses habits en la dite église mais ne savoir où il fut enterré.* Il s'agit peut-être de Guillaume de Coëtanezre, seigneur du Grannec, époux de Jeanne de Kerouant, mort à la fin de l'année 1594, suivant la déclaration de sa succession faite en 1606 par sa fille mineure, ou de Louis de Coëtanezre, seigneur de Trévalot, résidant en 1593 au Grannec.

En 1645, un accord entre les deux parties met fin à la procédure. Claude du Chastel, seigneur de Châteaugal, échange sa seigneurie de la Roche-Droniou à Calanhel contre celle du Grannec appartenant à Moricette de Ploëuc, la plaignante. Quelques années plus tard il vendra séparément ses deux seigneuries de Landeleau.

En 1660, un contrat d'échange passé entre Luc de Marbeuf, sieur du Verger, nouveau propriétaire du Grannec, et Jacques de Musillac, nouveau propriétaire de Châteaugal, mettra un terme aux conflits des prééminences. *Ce dernier transporte au sieur de Marbeuf tous ses droits honorifiques et les prééminences qu'il avait dans les églises de Collorec et Saint-Yves de Huelgoat, et le seigneur du Verger transporte à l'autre les prééminences qu'il avait à Landeleau.*

Parcours du gisant

• 18^e siècle

Le dimanche 5 février 1719, Jacques Le Née, recteur de Landeleau, communique au procureur terrien et aux membres de la fabrique, une autorisation du 2 janvier 1719 donnée par Claude de Marbeuf, propriétaire de Châteaugal. Cette autorisation va permettre d'améliorer la circulation dans l'église en déplaçant le gisant qui se trouve au milieu du chœur.

Nous, en qualité de seigneur de Châteaugal et des Isles de Crapado, et pour cause des dites terres, fondateur de l'église de Landeleau, consentons et avons permis aux sieur recteur et paroissiens de la dite paroisse

de faire ôter l'enfeu de Châteaugal et de le changer de place pour la commodité du service divin et de le mettre à une même hauteur proche de la muraille du côté de l'épître, en sorte que dans la place dudit enfeu, le terrain demeure sans élévation et à fleur de terre, même de faire changer leurs bancs des dites seigneuries et transporter le petit dans la place du grand. Permettons de plus que l'on puisse allonger le balustré pardessus la tombe de la seigneurie de Crapado.

Fait au château de Pratulo le deuxième février 1719 et signé président De Marbeuf.

On ignore si cet enfeu désigne le tombeau d'Auffray du Chastel et si son changement de place a été effectué.

Dans son aveu du 7 février 1764, Marie-Félix-Pauline Hay de Nétumières, propriétaire de Châteaugal et autres lieux, déclare posséder dans l'église de Landeleau *deux tombes élevées, l'une au milieu du chœur, l'autre du côté de l'épître du grand autel avec trois escabeaux et sur la maîtresse vitre au plus haut et plus éminent lieu ses armes et signes de noblesse en quatre écussons sous le roi.*

L'acte de vente de Châteaugal en 1773 par cette même Marie-Félix-Pauline Hay de Nétumières (21 ans) à François Julien de Rosily, seigneur de Mesros (Plonévez-du-Faou), indique simplement le droit de banc et de tombeau près du balustré de l'église de Landeleau.

• Période révolutionnaire

Dès le 4 août 1789, l'Assemblée Constituante met fin au régime féodal et abolit tous les privilèges.

Le 17 juin 1790, l'Assemblée Nationale décrète la suppression de la noblesse héréditaire et ordonne de faire effacer les armoiries, blasons et titres de noblesse sur les lieux publics.

A Plouyé, les pierres de l'église paroissiale et des chapelles portant des armoiries et blasons sont chiquées par un artisan qui sera payé sur les revenus de l'église le 26 décembre 1790. La plupart des municipalités du district de Carhaix appliqueront sans trop de problèmes l'arrêté du Directoire du Finistère du 25 septembre 1790, confirmant le décret du 17 juin.

A Landeleau, le gisant d'Auffray du Chastel est sorti de l'église et les tombes élevées sont mises au niveau du sol.

Quelques plaintes de propriétaires de bancs, enfeus et autres signes de féodalité, se retrouvent dans les correspondances du district.

Le 24 septembre 1790, Guillard de Kersauzic, propriétaire du manoir de La Haie à Locmaria-Berrien, demande justice au sujet de *la pierre tombale armoirée sous laquelle reposent les cendres de ses ancêtres dans l'église de Huelgoat.* Le procureur de la commune *l'a brisée en mille morceaux et sortie de l'église le 14 septembre.* Par un arrêté du 4 janvier 1791, le procureur de Huelgoat sera déchu de ses fonctions et suspendu de ses droits actifs de citoyen pour 4 ans par le Directoire du district, *car l'Assemblée Nationale en ordonnant la suppression des armoiries et autres signes féodaux n'a jamais entendu nuire aux droits sacrés de la propriété, ni dégrader les monuments publics comme les églises et que l'esprit de ce décret n'autorisait nullement le procureur à briser le pavé de l'église de Huelgoat.*

Début janvier 1791, les officiers municipaux de Châteauneuf-du-Faou interrogent le district de Carhaix sur l'attitude à adopter devant les problèmes causés par les propriétaires des bancs, enfeus et autres signes de féodalité qui se trouvent dans l'église communale. Celui-ci leur rappelle que *les enfeus doivent être démolis et mis au niveau du pavé de l'église aux frais de la municipalité. Quant aux armoiries, la loi vous autorise à les*

⁴ Le droit de lisière ou de ceinture funèbre était le droit d'ormer, d'une bande d'étoffe de couleur noire ou d'une bande de peinture noire horizontale, les murs intérieurs ou extérieurs d'une église ou d'une chapelle lors du décès du fondateur, haut justicier ou premier prééminencier.



CI-DESSUS ET A DROITE

Le gisant au musée départemental breton avant son départ en 2006
Clichés musée départemental breton

détruire en faisant remplacer les vitres aux dépens de l'église. Il faut également remplacer les lisières.

A Landeleau, le gisant et les pierres de la tombe de Châteaugal conserveront leurs armoiries. Nous en ignorons les raisons. Il est certain que la municipalité de la commune ne s'est jamais empressée d'appliquer ou d'exécuter les ordres du district. De multiples rappels, une grande partie avec menace d'envoyer les militaires pour leurs exécutions, se retrouvent dans des courriers conservés aux archives départementales.

Le 6 vendémiaire de l'an 2 (27 septembre 1793), le conseil du directoire de Carhaix ordonne l'arrestation du maire et du procureur, *considérant qu'il est plus que temps de sévir contre cette municipalité qui a dans tous les temps donné des preuves du plus grand incivisme en refusant d'obéir aux différentes réquisitions leurs faites.... Le conseil arrête que par mesure de sécurité le maire et le procureur de la commune de Landeleau seront amenés à Carhaix pour y rester en état de surveillance provisoire jusqu'à plus amples informations contre eux.*

Par courrier du 16 germinal de l'an 2 (5 avril 1794), les administrateurs du district de Carhaix ordonnent à la municipalité de Landeleau d'abattre les patibulaires : *Citoyens, nous sommes instruits qu'il existe sur votre commune une marque infâme de féodalité. Trois piliers qui désignaient jadis une juridiction seigneuriale ou plutôt le droit que des hommes avaient d'opprimer leurs semblables. Hâtez vous donc, citoyens de faire disparaître de votre territoire ces marques honteuses de l'esclavage de nos pères ou nous serons forcés de penser que vous regrettez leur servitude.*

Sortis de l'église, le gisant et les quatre pierres sculptées du soubassement sont déposés au pied de la grande croix du cimetière. Dans le rapport de son voyage dans le Finistère en 1794 et 1795, Jacques Cambry, conseiller du département, signale que l'on voit dans le cimetière de Saint-Théleau la tombe de Kersanton du marquis de Mesle *armé de pieds en cap, sa tête reposant sur un oreiller. Il porte une espèce de fraise et ses cheveux bouclés s'évasent en larges ailes de pigeon.*



Le gisant est ensuite remis dans un petit oratoire situé près de l'église. Les pierres sculptées restent au pied de la croix du cimetière.

• Musées

Dans sa réédition des Antiquités du Finistère et dans son *Guide du voyageur dans le Finistère* paru en 1844, le chevalier de Fréminville indique que dans le cimetière est une croix dont le piédestal est revêtu de plusieurs grandes dalles de pierres portant des écussons armoriés entourés du collier de l'ordre de Saint-Michel. Ces pierres proviennent du mausolée du marquis de Châteaugal qui existait dans l'église mais a été profané et détruit à la Révolution. La statue quoique mutilée est abritée dans une maisonnette où le fossoyeur range ses outils. C'est encore un modèle curieux du costume militaire du commencement du règne de Louis XIII. Auffray du Chastel a les cheveux coupés assez courts sur le front mais fort longs sur les deux côtés de la tête où ils forment une multitude de grosses boucles réunies en touffes. Son épée est suspendue par une bandoulière à son côté gauche. La garde est recouverte d'un écusson avec les armes de la maison des Du Chastel. Du bourg de Landeleau il ne retient que quelques maisons éparses sur la route. *Quelques autres, environnant l'église, composent cette triste bourgade qui ne paraît renfermer que des malheureux et quelques méchants cabarets.*



L'oratoire ou « maisonnette du fossoyeur » démoli en 1885.
Le gisant y a été entreposé durant de nombreuses années.

Le gisant est depuis près de 80 ans dans l'oratoire, quand des membres de la Société archéologique du Finistère, de

passage à Landeleau, le découvrent au milieu des outils du fossoyeur. Inquiets de le voir un jour disparaître, ils avertissent le Préfet. Celui-ci accepte d'intervenir auprès de la municipalité de la commune pour son transfert au tout nouveau musée départemental de Quimper, inauguré le 15 août 1872.

Dans un courrier du 16 novembre 1872, il informe le sous-préfet de

Châteaulin de l'existence d'une pierre représentant en relief la figure du marquis de Mesle et qu'elle serait une très bonne acquisition pour le musée archéologique où elle figurerait beaucoup mieux que dans l'ossuaire de Landeleau où elle se trouve reléguée et cachée depuis très longtemps.

Il lui demande de contacter le maire de Landeleau à ce sujet en précisant que ce dernier ne fera aucune difficulté à son transfert, les frais de transport étant à la charge du département.

Contrairement aux attentes du Préfet, le maire refuse de céder la sculpture.

En représailles, les subventions départementales promises à la commune pour la restauration de sa maison d'école sont suspendues.

En août 1873, le maire est informé que la commission départementale des secours lui accorde une subvention de 4200 francs aux conditions qu'il fera abandon au musée départemental d'archéologie de la statue du seigneur de Châteaugal dans un but de conservation de cette œuvre d'art et qu'il fournira un plan et un devis complet et régulier des travaux prévus sur la maison d'école.

La commune étant sans ressources, le maire est contraint d'accepter le marché proposé par la commission.

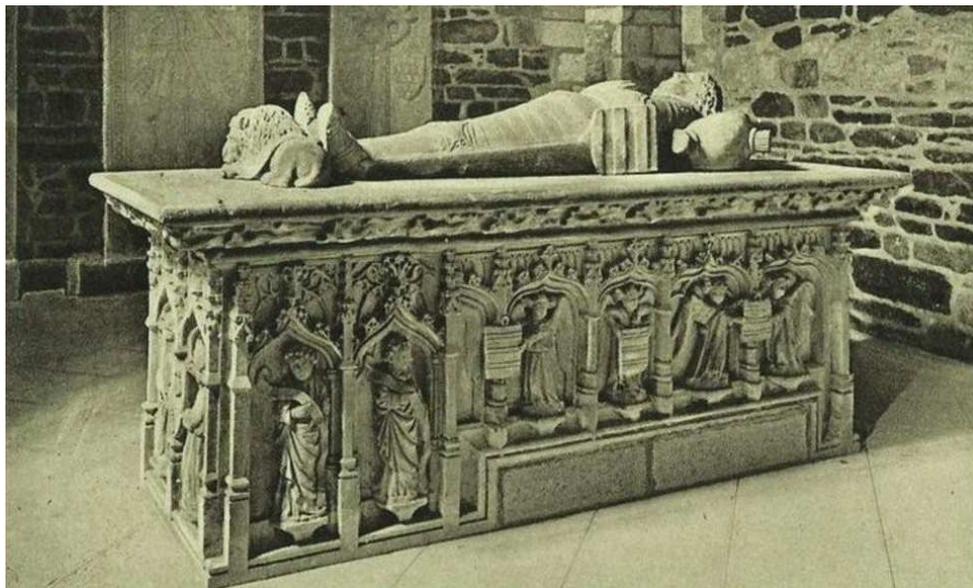
Le 27 septembre 1873, après délibération, les membres du conseil municipal, réunis extraordinairement d'après les ordres du sous-préfet de Châteaulin en date du 25 courant, déclarent approuver les plans et devis des travaux de la maison d'école et céder au musée départemental de Quimper la statue du seigneur de Châteaugal, considérant qu'elle n'est d'aucune utilité pour la commune et qu'elle est même exposée à être détruite.

Quelques jours plus tard, le sous-préfet de Châteaulin informe le préfet de cette décision et lui fait remarquer que le maire ne cédera le gisant qu'au retour de la subvention de 4200 francs promise à la commune en cas de concession de cette statue.

Le 2 février 1874, le mandat arrive à la mairie de Landeleau et le transfert de la statue s'effectue dès la fin du mois. Les pierres sculptées du soubassement ne sont pas emportées. Nous en ignorons la raison.

Le gisant intègre directement l'une des deux salles du musée départemental et d'archéologie de Quimper, situé dans le nouveau bâtiment construit près de la mairie pour recevoir la collection de tableaux du comte Jean-Marie de Silguy (aujourd'hui musée des Beaux-Arts).

Dès le début de l'année suivante, il est exposé sur un soubassement construit avec les débris de deux tombeaux. Les grands panneaux proviennent du tombeau d'Alain De Lespervez, évêque de Quimper de 1444 à 1451, et ceux des



Le gisant dans le nouveau musée d'archéologie du palais des évêques (aujourd'hui musée départemental breton). Les 4 panneaux du soubassement proviennent de 2 autres tombeaux. Carte postale Vilard.

extrémités de celui de Gatien de Montceaux, évêque de Quimper, enterré en 1416 dans la cathédrale.

De passage à Landeleau à l'occasion de la reconstruction de l'église en 1895, Marc Villiers du Terrage, membre de la Société archéologique du Finistère, y remarque la présence des pierres sculptées provenant du tombeau d'Auffray du Chastel. Elles sont éparses dans le cimetière mais toujours bien conservées. Elles portent des écussons entourés du collier de Saint-Michel sur lesquels se trouvent les armoiries de Châteaugal et du Chastel, seules ou associées avec des familles alliées, Kermellec, Ploëuc... Malgré son souhait de voir ces pierres réunies à la statue qu'elles accompagnaient et qui est l'une des pièces les plus importantes du musée de Quimper, elles resteront à Landeleau et seront placées dans le mur sud de la nouvelle église.

En 1920, le gisant change une nouvelle fois de lieu et rejoint le nouveau musée d'archéologie installé dans l'ancien palais des évêques (aujourd'hui musée breton).

Exposé au public jusqu'aux années 1980, il était conservé depuis dans ses réserves.

En 2006, il retrouvera sa place dans l'église de Landeleau.

Question

Auffray du Chastel reposerait-il toujours dans sa tombe, sous le dallage de l'église ?

Dans une copie d'un inventaire des archives du presbytère de Landeleau, conservée au CRBC de Brest, Clet Berriet, recteur de cette commune de 1892 à 1898, écrit qu'on lui a montré dans l'ancienne église, au pied du balustre qui ferme le chœur, une dalle en granit sous laquelle repose Auffray du Chastel.

On ignore si l'on a purgé le sol et découvert le caveau lors de la pose du dallage de la nouvelle église. La lecture du cahier des charges concernant la nouvelle construction ou du devis initial établis par Le Guerranic apporterait peut-être un élément de réponse. Malgré les recherches effectuées, aucun exemplaire n'a été trouvé à ce jour.

La tombe réservée aux recteurs de Landeleau peut également se trouver sous le dallage. Elle était située sous une grande dalle de granit de l'ancienne église et servait de marchepied pour accéder au chœur.



Le château de Goulaine à Haute-Goulaine (44)
 Wikimedia commons

ANNEXES

Auffray du Chastel

- Né après 1584.
- Fils de François, seigneur de Mesle, Châteaugal, La Roche Droniou (décédé en 1599 et enterré à Guiclan) et de Catherine de Quélen.
- Époux de Renée de La Marche, fille unique de René et de Françoise du Plessis (mariage en 1610 suivant certaines généalogies).
- 2 enfants identifiés :
 - Claude né en 1621 et décédé en 1688 à Port-Louis (56).
 - Thérèse décédée à 6 ans et enterrée dans l'église de Landeleau.
- Devient propriétaire de Châteaugal à la mort de son frère aîné, Vincent du Chastel, en son vivant sieur de Mesle et Châteaugal, décédé sans héritier en février 1614.
- Seigneur de Mesle, Châteaugal, Roche-Droniou, Rosquijeu. (Maël-Carhaix - Landeleau - Calanhel - Poullaouën).
- Déclare la succession de son frère le 23 février 1619.
- Décédé en octobre 1637 à Landeleau.

Renée de La Marche

- Epouse d'Auffray du Chastel.
- Fille unique de René de La Marche, sieur de Bodriec (Braspart-Loqueffret) et de Françoise Du Plessis, dame de Kerminihy (Rosporden).
- Née vers 1580.
- 2 enfants identifiés : Claude (qui suit), baptisé en 1621 et Thérèse, morte à l'âge de 6 ans.
- Décédée en 1664.

Claude du Chastel

- Fils unique d'Auffray et de Renée de La Marche.
- Baptisé le 6 juin 1621 (généalogie par Guy Autret, cousin germain de sa mère).
- Deviendra l'un des plus riches partis de Cornouaille à la suite de multiples successions.
- Qualifié à une certaine période de sa vie de marquis de Mesle (Maël-Carhaix), puis marquis de la Garnache, de Goulaine, comte de Beauvoir-Sur-Mer, vicomte de Saint-Nazaire, baron de Gouarlot, seigneur de Châteaugal, Rosquijeu, Landrevezec, Queennec, Kergoat, Glomel, Bodriec, Grannec, Kerminihy, la Marche, Quinimilin...
- Marquis de Mesle : titre de courtoisie obtenu à l'occasion des honneurs de la cour ou par usurpation.
- Marquis de La Garnache (Vendée) : titre de l'achat du marquisat en 1654 à sa vente en 1675.
- Se fera appeler marquis de Mesle ou de La Garnache jusqu'à son décès.
- Décédé à Port-Louis le 22 octobre 1688, à l'âge de 68 ans environ. Pas d'enfant.
- **1^{er} mariage :**
 Le 10 octobre 1639, à Pleumeur-Gautier, avec Saintes Budes de Blanchelande.
 Le contrat de mariage précise que le dot de la mariée est de 15000 livres et que sa mère lui accorde *6000 livres pour subvenir aux frais d'un voyage qu'il fera la campagne prochaine en l'une des armées du roi.*
 Ce mariage sera dissous en mars 1646 par une sentence du tribunal ecclésiastique de Quimper, pour impuissance d'après un acte trouvé par Marc Villiers du Terrage à la bibliothèque nationale en 1902 ou 1903 et d'un courrier de son oncle à la mode de Bretagne, Guy Autret, seigneur de Missirien (Quimper), de Lézergué (Ergué-Gabéric), généalogiste, historien et écrivain.



Yolande de Goulaine
Collection château de Goulaine

Ce dernier reconnaît que le mariage de son neveu est un échec, et qu'il n'y a rien d'autre à faire que le dissoudre en présence de la haine que la femme éprouve pour son mari. Elle l'accuse entre autres, d'être *mauvais jousteur*.

- 2^e mariage :

Sa future épouse est Yolande de Goulaine, fille aînée de Gabriel, marquis de Goulaine, et de Claude de Cornulier. Au cours de l'été 1647, il se rend chez sa future belle famille demeurant au château de Goulaine, au sud-est de Nantes. Chargé de traiter cette nouvelle union, son oncle Guy Autret l'accompagne dans son voyage. A son retour à Quimper, celui-ci écrit *avoir trouvé tant de longueurs et d'obstacles à ce mariage que nous y avons employé près de deux mois de temps... Il nous a fallu visiter les parents de la maîtresse dans le Poitou et l'Anjou...* (lettre de d'Hozier publiée par Rosmorduc).

Le mariage sera célébré le 26 septembre 1647.

Devenu gentilhomme de la chambre du roi, il vivra principalement à Paris et Versailles. Il confiera la gestion de son patrimoine à sa nouvelle épouse qui, munie de diverses procurations, vendra le 29 décembre 1652, une partie de ses biens en Bretagne, dont les seigneuries de Châteaugal, des Isles de Crapado et du Grannec (Landealeu - Collorec). Avec cet argent, elle remboursera les dettes de sa famille et achètera le marquisat de La Garnache et de Beauvoir-Sur-Mer (Vendée).

En 1652, il provoquera un duel qui coûtera la vie au seigneur du Tymeur de Poullaouën.

Dans un courrier de 1658, le grand Colbert, futur ministre de Louis XIV, le décrira comme *un brutal ou pour mieux dire un fou qu'il ne faut guère considérer*.

Aventurier sans scrupules, il sera embastillé quelques mois de l'année 1670, pour avoir mis dans l'embarras la diplomatie royale lors d'une mission rocambolesque en Italie.

Son épouse profitera de ses longues absences répétées pour dilapider sa fortune, obtenir la séparation de biens (un factum de 1671, conservé à la BNF, en détail les raisons) et lui interdire l'accès à son magnifique château de Goulaine.

En 1678, ses nombreux créanciers feront saisir ses dernières terres en Cornouaille dont Missirien (Quimper), Bodriec (Loqueffret), La Marche (Braspart), Rosquigeau (Poullaouën) et Quillimelin (Berrien) qui seront vendues aux enchères à Quimper.

Séparé de son épouse, il finira sa vie à Port-Louis, où il décèdera en 1688.

Pierres sculptées



Sur les quatre pierres en kersantite du tombeau sont sculptées les armoiries des seigneurs de Châteaugal et de leurs alliances, entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel surmonté d'une couronne de marquis⁵. Trois d'entre elles figurent sur les vitraux (posés en 1944) de la grande fenêtre du chevet de l'église.



Collier de l'ordre de Saint-Michel - Wikimedia commons

⁵ Aucune explication sérieuse pour le collier de l'ordre de Saint-Michel et la couronne de marquis, entourant les quatre écus. Suivant certains ouvrages, François du Chastel, père d'Auffray, est fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1598-1599.

1/ Languenoez et du Chastel de Châteaugal en alliance avec Kermellec.

Jehan de Kermellec, seigneur de Châteaugal, chambellan du duc, époux de Béatrice de Languenoez, dame de Châteaugal et demoiselle de la duchesse en 1426.



2/ Du Chastel en alliance avec Mesle.

Mariage de Tanguy du Chastel et de Gabrielle de Mesle vers 1350



3/ Du Chastel de Châteaugal.

De gueules à trois châteaux d'or, deux et un, d'après un dessin des vitraux de l'église de Collorec en 1654.



4/ Du Chastel en alliance avec Kermellec et Ploelec.

Mariage de Henri du Chastel, seigneur de Mesle et de Isabelle de Kermellec, dame de Châteaugal vers 1420.



Photo de Jean-Marie Abgrall vers 1910. Médiathèque de Quimper

Jean Marie Abgrall (1846-1926)

Ordonné prêtre en 1870, il entame sa fonction d'architecte en 1878.

Membre de la Société française d'archéologie, correspondant de la Commission des monuments historiques pour les objets mobiliers dans le Finistère, il a dressé les plans de nombreux édifices religieux.

Chanoine titulaire du chapitre de la cathédrale de Quimper en 1905, il est aussi président de la Société archéologique du Finistère de 1912 à 1922.

Il a fait don de ses archives à la bibliothèque municipale de Quimper en 1924. Elles représentent environ 10 mètres de rayonnages et sont composées de plans, de négatifs sur plaques de verre, de carnets de terrain et de son importante correspondance.

Les plaques de verre (environ 800) représentent pour la plupart des édifices religieux, clochers, calvaires, ossuaires, etc.

Actuellement en cours de classement et de numérisation, elles sont incommunicables aux lecteurs.

La plus grande partie concerne le Finistère.

En 1893, l'évêché indique être en possession de photos de l'église de Landeleau.

Jean GUICHOUX

Sources :

- Archives départementales 22-29-35-44.
- Archives médiathèque et musée breton de Quimper.
- Archives évêché de Quimper.
- C.R.B.C. Brest.